

COMPTE RENDU
Réunion du 4ème comité de pilotage
Site Natura 2000 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
du 25/11/2014

Présents :

BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BROCHIERO Fabien	Responsable unité Forêt et chasse – DDTM 34
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental de spéléologie
CABELLO Gérard	Maire de Montarnaud
CHOUPIN Méline	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
CONSTANT Agnès	Maire de Saint Pargoire
DURET Jean-Pierre	Conseiller municipal à Montarnaud
FERRANDO David	Conseiller municipal à Vendémian
FERNANDEZ Ascencio	Premier adjoint à Saint Bauzille de la Sylve
FRIOL Caroline	Directrice adjointe de l'urbanisme – Communauté d'agglo de Montpellier
GALINIER Denis	Adjoint au Maire de Pignan
HAMZA Nabila	Chargée de mission DREAL
HASARD Françoise	Conseillère municipale Murviel-les-Montpellier
KREBS Marc	DDTM 34 / SAF /FC
LEVIOL Julian	Chargé de mission SMBT
MAESTRI Bruno	UNICEM - LR
MAIGRE Pierre	Président LPO 34
MAJUREL Rodolphe	Conseil général 34, PDD/SBEN,
PATRI Jacques	Hérault Tourisme
PERETTI Mathieu	Chargé de mission N2000 – DDTM 34
RAVEYROL Alain	La Salsepareille
SAINTPIERRE Michel	Président du comité de pilotage du site « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » et Maire d'Aumelas,
SAYAG Albert	Directeur du service Aménagement-Environnement à la communauté de communes Vallée de l'Hérault
TONDON Laure	Maire de Montbazin
VEZHINET Serge	Fédération départementale des Chasseurs

Absents excusés :

BATITI Michèle	Conseillère municipale Murviel les Montpellier
BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de Saint Paul et Valmalle
CHIADO Christiane	Comité départemental de randonnée pédestre
ELALOUF Zeldia	Responsable unité Nature et biodiversité – DDTM 34
MARTY Robert	Conseiller municipal Cournonterral
MEUNIER Cyril	Président du SYBLE
OUSTRIN Daniel	Demain la Terre !
PETARD Monique	Présidente CLE SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens
VILLARET Louis	Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Pouvoirs :

- M. Bertolini donne pouvoir à M. Saintpierre
- M. Commeinhes donne pouvoir à Mme Tondon
- Mme Hasard donne pouvoir à M. Duret (pour la fin de la réunion)

Pièce-jointe : Diaporama de la réunion

Ordre du jour

- Etat d'avancement du document d'objectifs (docob)
- Rappel sur les diagnostics et objectifs du site,
- Présentation et validation du plan d'action et des fiches mesures
- Présentation et validation de la charte
- Présentation et validation des propositions de modification du périmètre du site
- Animation du docob : désignation de la structure animatrice et élection du président du comité de pilotage

M. Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage et les remercie pour leur présence. Il rappelle les dates clés de la concertation réalisée depuis 3 ans, à travers les différents comités de pilotage et groupes de travail.

Après un bref rappel des enjeux du site, Mme Béné et Mme Choupin présentent les actions proposées dans le docob.

M. Raveyrol demande à qui s'adresse les contrats forestiers : propriétaires forestiers ou exploitants ?

M. Brochiero indique qu'il s'agit des propriétaires forestiers.

M. Saintpierre procède au vote : **le plan de gestion est validé à l'unanimité.**

Mme Choupin poursuit avec la présentation de la charte Natura 2000. Il est proposé que la partie de la charte « par type de milieux », s'adressant aux propriétaires, soit validée mais non mise en œuvre. En effet, la signature de la charte par un propriétaire donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti. Or cela représente une perte de revenu pour les communes, qui n'est que partiellement compensée par l'Etat.

Mme Hamza ajoute que cette perte de revenu était au départ compensée à 100 % par l'Etat mais qu'un coefficient de dégressivité fait qu'elle n'est plus remboursée qu'à 50% à ce jour. Elle confirme que cette partie de la charte ne doit donc pas être mise en œuvre.

M. Majurel ajoute que la liste des espèces envahissantes mentionnée dans la charte doit être régulièrement mise à jour.

Mme Choupin confirme que cette mise à jour pourra se faire notamment sur le site internet Natura 2000 qui présente l'actualité des deux sites Natura 2000 gérés par la CCVH.

M. Saintpierre procède au vote : **la charte Natura 2000, excepté la partie « par type de milieux » est validée à l'unanimité, le docob est donc validé dans sa globalité.**

Périmètre du site Habitats existant

M. Saintpierre rappelle l'historique concernant les questions de périmètre : sur proposition de l'Etat, les élus étaient d'accord pour élargir les zones d'études pour les diagnostics, à condition que le choix des périmètres retenus *in fine* revienne aux élus.

Il rappelle le temps important consacré à la concertation ces derniers mois, notamment avec la réunion du 7 octobre 2014 associant l'ensemble des élus et la une réunion publique rassemblant une cinquantaine de personnes à Murviel-les-Montpellier.

M. Saintpierre présente l'avis des communes sur le périmètre du site existant (directive Habitats) :

- *Au sud, les communes de Montbazin et Cournonterral ne souhaitent pas d'extension de périmètre.*
- *L'ensemble des autres communes sont d'accord pour étendre le périmètre jusqu'à la zone d'étude : les communes de Murviel-les-Montpellier, Pignan, Villeveyrac, Saint-Pargoire, Vendémian, Aumelas, St-Paul-et-Valmalle.*
- *Sur les communes de Montarnaud et Poussan, aucune proposition de modification n'a été faite.*

La carte présentée tient compte de ces avis. Elle n'appelle pas de remarque des participants.

M. Saintpierre procède au vote : **le nouveau périmètre du site Natura 2000 « habitats » est validé à l'unanimité.**

Proposition de création d'un site Oiseaux

M. Saintpierre rappelle l'historique et l'accord des élus pour que le diagnostic écologique porte également sur les oiseaux.

M. Saintpierre présente l'avis des communes sur la création d'un site Oiseaux :

- *Les communes de Cournonterral et Montbazin ne souhaitent pas la création d'une zone oiseau sur le site existant. La commune de Montbazin séparant la commune de Poussan d'Aumelas, il n'a pas été possible de proposer à Poussan la création d'une zone oiseaux.*
- *La commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve ne souhaite pas la création d'une zone oiseau.*
- *L'ensemble des autres communes sont d'accord pour créer une zone oiseau sur le nouveau site habitat ou le site habitat existant : les communes de Murviel-les-Montpellier, Pignan, Villeveyrac, St-Pargoire, Vendémian, Aumelas, St-Paul-et-Valmalle, Montarnaud.*
- *3 extensions complémentaires du site oiseaux sont validées : sur Aumelas (sur un périmètre intermédiaire qui exclut les habitations du Mas d'Arnaud), sur Vendémian et Villeveyrac (ensemble de la zone d'étude oiseau).*

La carte présentée tient compte de ces avis.

M. Vezinhet s'interroge sur la dent creuse à Aumelas.

M. Saintpierre indique qu'il paraissait logique que les habitations du Mas Arnaud soient retirées du périmètre car ce n'est pas là que vont se faire les actions de préservation des habitats et espèces.

M. Ravayrol exprime une légère frustration sur le périmètre qui n'intègre pas toute l'unité écologique. Il ajoute qu'au Mas d'Arnaud, les vignes ne pourront pas prétendre aux contrats agricoles. C'est également dommage que Saint-Bauzille-de-la-Sylve ne soit pas dans le site car les enjeux écologiques sont forts sur le plateau du Télégraphe et il aurait été pertinent d'y mener des actions.

Il s'interroge sur les motivations des élus qui ont refusé la création d'un site pour les Oiseaux.

Mme Tondon explique que les élus de sa commune sont traumatisés par les blocages connus par sa commune sur certains projets, sur l'autre site Natura au sud. Ses élus ne veulent plus évoquer le sujet Natura 2000 même si la commune est pour la protection du milieu naturel.

M. Hamza explique que c'est la réglementation nationale sur les espèces protégées qui s'est appliquée sur les projets en question et que d'autres raisons ont également motivé le refus de l'Etat. Natura 2000 n'est pas en cause : même hors Natura 2000, la réponse de l'Etat aurait été la même.

Mme Constant et Mme Tondon soulignent positivement que la création de ce site Oiseaux ait été soumise à l'avis des élus, et que cet avis ait été entendu.

M. Saintpierre indique que la création d'un site Oiseaux est une belle avancée et qu'il faut parfois se contenter de ce que l'on a. Il comprend Mme Tondon car il arrive que l'on se retrouve face à des intégristes de l'écologie : seule la discussion peut faire avancer les choses.

Mme Constant souligne le travail d'animation qui a été réalisé ces dernières années. A Saint-Pargoire, il y a de nombreux chasseurs, et sans le travail de concertation, la carte présentée n'aurait pas été acceptée par les élus.

M. Saintpierre procède au vote : **le périmètre du site Natura 2000 « oiseaux » est validé à l'unanimité.**

M. Peretti explique que les communes concernées par la modification du site « Habitats » ou par la création du site « Oiseaux » recevront un dossier de consultation et qu'ils auront un délai de 2 mois pour répondre.

M. Peretti rappelle que le président du COPIL d'animation doit être élu et que la structure animatrice doit être désignée.

Seul M. Saintpierre se présente en tant que candidat : il est élu président du COPIL d'animation à l'unanimité.

M. Saintpierre remercie les élus pour la confiance accordée.

Seule la CCVH, par l'intermédiaire de M. Saintpierre, se présente comme candidate : elle est désignée structure animatrice à l'unanimité.

Mme Constant indique que les résultats du travail de la CCVH sont bien visibles aujourd'hui et souhaite une bonne continuation.

M. Saintpierre remercie les participants pour la constance de leur présence tout au long de l'élaboration du docob.

Aujourd'hui c'est une étape importante : l'heure est désormais à la mise en œuvre. Il espère que l'on pourra rapidement concrétiser des contrats pour améliorer ce qui peut l'être.

M. Saintpierre clôt le comité de pilotage et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président du COPIL
Michel SAINTPIERRE